



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Modification
du tableau des effectifs
Emplois Permanents N°01-2021**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS N°01-2021**

Madame Le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le tableau des effectifs n°03-2020,

CONSIDÉRANT l'avis du Comité Technique du 23 septembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

AUTORISE de MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

- **CRÉATION** :
Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} Classe (à compter du 1^{er} novembre).
- **SUPPRESSION** :

Un poste adjoint administratif principal 2^{ème} Classe (suite à départ en retraite au 1^{er} décembre)

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



Le Maire,
Mariannick MORVAN

ANNEXE - DELIBERATION N°74/2021
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

| CREATION DE POSTE | | | | |
|---|---|------------------|----------------|---------------------|
| Poste | Grades | Catégorie | Filière | Date d'effet |
| GESTIONNAIRE « Comptabilité – Affaires Générales » | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe | C | Administrative | 01/11/2021 |

| SUPPRESSION DE POSTE | | | | |
|--------------------------------------|---|------------------|----------------|---------------------|
| Poste | Grades | Catégorie | Filière | Date d'effet |
| Responsable « Cimetière – Election » | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} Classe | C | Administrative | 01/12/2021 |